

L'an deux mille seize, le vingt et un Janvier à 20 H 45, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bruno DREUMONT, Maire.
La convocation était en date du 11 Janvier 2016.

Présents : DEMOULE Jacques, DUCASSE Valérie, GASSER Frédéric LABARCHEDE David, LABARCHEDE Magali, LABONNE Jean-Bernard, NARBEBURU Dominique , PIZZINATO Jeany.

Excusés :, BORDESOULES Martine, DUPOIS Sylvie

Procuration : /

Secrétaire de séance : Mme Jeany PIZZINATO

Après lecture donnée par Valérie DUCASSE, le procès-verbal de la réunion du 19 Novembre 2015 est adopté par les membres présents.

-001- LOCAL TECHNIQUE :

CHOIX DES ENTREPRISES :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la publicité concernant l'appel d'offres pour la Construction d'un Local Technique, la date limite de réception des offres était fixée au vendredi 08 Janvier 2016 à 12 Heures.

Le bilan est de sept Offres réceptionnées. A savoir : trois pour le Lot 1 Gros-Œuvre et quatre pour le Lot 2 Charpente-Couverture. L'architecte a été chargée de l'analyse de ces Offres. Elle est venue ce jour en Mairie pour présenter cette analyse à Monsieur Le Maire et lui remettre le rapport.

Ce document est remis à chacun des conseillers.

LOT N° 1 : GROS OEUVRE

Montant prévisionnel HT : 14.000,00 €

3 offres ont été reçues :

A l'ouverture des plis les offres sont :

* Entreprise LATRILLE	montant HT : 8.294,55 €
* Entreprise LABORDE	montant HT : 12.337,70 €
* Entreprise DA ROS	montant HT : 12.492,40 €

L'analyse montre que les offres des entreprises DA ROS et LABORDE comportent des erreurs au regard de la présentation du CCTP .

Les entreprises ont été contactées , elles ont corrigé leurs offres , et le résultat est le suivant :

*** Entreprise LATRILLE**

* offre de base	montant HT : 8.294,55 €
* offre avec variante dalle BA	montant HT : 11.348,95 €
* offre avec variante dalle BA + option réseaux E.P	montant HT : 12.055,75 €
*	

*** Entreprise LABORDE**

* offre de base	montant HT : 10.777,86 €
-----------------	--------------------------

Lot Gros-Œuvre :

Ent LATRILLE avec variante et options pour 12 055.75 HT

Lot Charpente :

Ent PEYROT avec variante et options pour 23 787.10 H.T.

SUBVENTION DETR :

Le Conseil Municipal décide de déposer un dossier de subvention DETR « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » auprès de l'État sur 2016 pour ce projet et autorise le Maire à faire la demande et signer toutes les pièces s'y rapportant. Cette subvention peut atteindre les 35 % du H.T.

-002- COMPTE ADMINISTRATIF 2015 :

Monsieur Le Maire demande au secrétaire de présenter le Compte Administratif de l'année 2015 qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

Résultats Reportés	Dépenses : Néant	Recettes : 82 787.07
Opérations de l'exercice :	Dépenses : 74 102.81	Recettes : 106 664.00
TOTAUX :	74 102.81	189 451.07
Résultat de clôture :	Excédent de : 115 348.26	

INVESTISSEMENT

Résultats reportés :	Dépenses : 5 844.27	Recettes : 0.00
Opérations de l'exercice :	Dépenses : 11 585.42	Recettes : 22 906.27
TOTAUX	17 429.69	22 906.27
Résultat de clôture :	Excédent de : 5 473.58	

Restes à Réaliser : Dépenses : 46 389.00 Recettes : 350.00

RESULTAT DEFINITIF : Excédent de 74 785.84

Le Maire ayant quitté la séance, Jacques DEMOULE, prend la présidence et fait procéder au vote ; le conseil municipal unanime approuve ce compte administratif.

-003- COMPTE DE GESTION 2015 :

Le Maire présente le compte de Gestion de l'exercice 2015 dressé par la Trésorerie. Les montants portés sur le compte de gestion sont identiques au compte administratif. Le Conseil Municipal après délibération approuve le Compte de Gestion 2015.

-004- AFFECTATION DU RESULTAT 2015 :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2015, décide de procéder à l'affectation du résultat de la Section de Fonctionnement 2015 sur le budget 2016 comme suit :

Résultat de la section de Fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice : Excédent : 32 561.19
Résultat reporté de l'exercice antérieur ligne 002 du CA Excédent : 82 787.07

Résultat de clôture à affecter (A1) : Excédent de : **115 348.26**

Besoins réels de financement de la Section d'Investissement :

Résultat de la section de l'exercice : Excédent : + 11 320.85
Résultat reporté de l'exercice antérieur : Déficit : - 5 844.27

Résultat Comptable cumulé R 001 Excédent de : **+ 5 476.58**

Restes à réaliser :

Dépenses d'Investissement engagées non mandatées : - 46 389.00
Recettes d'Investissement restant à réaliser : + 350.00

Solde des Restes à Réaliser : - **46 039.00**

Besoin réel de Financement (B) **40 562.42**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire (A1)

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé de la Section d'Investissement

Recette Budgétaire au compte R 1068 : 40 536.42

Pas de dotation complémentaire en réserve

En excédent reporté à la section de Fonctionnement

Recette non budgétaire au compte 110

Ligne Budgétaire R 002 du Budget N+1 : 74 785.84

Transcription Budgétaire :

Section de FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : /

RECETTES : R 002 Excédent reporté : 74 785.84

Section d'INVESTISSEMENT :

DEPENSES : D 001 Solde d'exécution N – 1 reporté : 0.0

RECETTES : R 001 Excédent reporté : + 5 476.58

R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 40 562.42

-005- COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Monsieur Le Maire donne le compte rendu des dernières réunions communautaires :

SCHEMA DE MUTUALISATION :

Suite à la délibération de chacune des communes, le projet de rapport de mutualisation des services a été proposé au Conseil Communautaire. Ce document qui a été validé n'est pas figé et pourra évoluer en fonction des attentes des communes.

ORDURES MENAGERES :

La Communauté de communes a décidé d'adhérer pour l'ensemble de son territoire au SICTOM du Langonnais à compter du 1^{er} Janvier 2016. Par le passé seules les communes de l'ex-CDC de Captieux Grignols étaient adhérentes.

Il a été décidé également du retrait de la CDC du Bazadais de l'USSGETOM à laquelle elle adhérait pour les 13 communes de l'ex CDC du Bazadais.

Ces changements entraînent le transfert du personnel communautaire chargé de la collecte de la CDC au SICTOM du Langonnais, soit 8 agents.

FINANCES :

Des modifications budgétaires ont été approuvées afin de verser des subventions d'équilibre aux budgets annexes : Abattoirs, Maison de Santé, CIAS, Lac de La Prade, Office de Tourisme.

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES :

Dominique NARBEBURU donne un compte rendu des réunions auxquelles elle a participé et annonce la mise en place d'un Centre Local d'Information et de Coordination.

-005- SYNDICATS :

REGIES ELECTRICITE :

Lors de la dernière réunion du Syndicat, il a été décidé de délibérer contre la proposition de Monsieur Le Préfet dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui prévoit la dissolution du Syndicat d'Electricité. Après un exposé de Jean-Bernard LABONNE, le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer. Le Conseil Municipal unanime :

- DONNE un avis DEFAVORABLE quant à l'article 24 du projet de SDCI daté du 8 octobre 2015 portant dissolution du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Sud-de-La Réole,
- DEMANDE en conséquence le maintien du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Sud-de-La Réole et de sa régie,
- CHARGE Monsieur Le Maire de soutenir toute action dudit Syndicat et de ses représentants pour argumenter et agir en ce sens.

-006- QUESTIONS DIVERSES :

Entretien Bâtiments :

Valérie DUCASSE signale que les robinets des toilettes à la Salle Communale fonctionnent mal et qu'il convient de les faire contrôler.

Panneau Routier :

Au niveau de l'entrée de l'agglomération depuis le lieu-dit « Miqueu », il semble utile de signaler ou de rappeler la priorité à droite en faveur des personnes qui arrivent de « Liette ».

Sabitout :

Frédéric GASSER demande l'état d'avancement de la nouvelle publication communautaire, le projet est arrêté et va être réalisé.

Voyages Scolaires :

Monsieur Le Maire donne lecture de deux courriers d'Etablissements scolaires, relatifs à l'organisation de voyages, qui demandent des aides financières pour diminuer les participations des familles et permettre la participation de la majorité des élèves.

Le Collège de Bazas organise une sortie de 2 jours à Toulouse un enfant est concerné la subvention de la commune est fixée à 20 €.

Le Collège Ste Marie de Casteljaloux organise un voyage de 5 jours en Angleterre un enfant de concerné la subvention est fixée à 40 €.

Si de nouvelles demandes parviennent en Mairie les subventions seront accordées sur les mêmes bases.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 Heures 40.